

À l'attention des travailleurs Création d'un plan de formation



Tu travailles aux 3R, à Nos Racines ou à Thimister ? Alors, ceci te concerne !

Thimister, mars 2024

Cher travailleur de l'ASBL De Bouche à Oreille,

Voici une information importante concernant la formation au sein de notre association.

Pourquoi créer un plan de formation ?

En vue de soutenir la formation des travailleurs, la loi du 3 octobre 2022 portant dispositions diverses relatives au travail :

- prévoit que chaque travailleur employé à temps plein a un **droit individuel à la formation** ; celui-ci est de **5 jours minimum par an**. Ce droit à la formation **est proratisé en fonction de l'occupation du travailleur et son régime de travail**. La loi vise aussi bien les **formations formelles** que les **formations informelles** (celles en relation directe avec le travail).
- impose aux **employeurs** qui emploient **au moins 20 travailleurs**, d'élaborer un **plan de formation**. Celui-ci **s'adresse à tous les travailleurs** de l'association. La loi demande cependant à l'employeur de porter une attention particulière aux personnes issues des groupes à risque et qui sont âgées d'au moins 50 ans. L'employeur devra également tenir compte dans l'offre de formation, des travailleurs d'origine étrangère et des travailleurs porteurs d'un handicap.

La réglementation est entrée en vigueur le 1er septembre 2022.

Les premiers plans doivent être rédigés à partir du premier trimestre 2023 pour s'appliquer à partir du 1er avril 2023. Il était donc temps pour nous de mettre cela en œuvre au sein de notre association !

Quelle sera la plus-value dans notre fonctionnement ?

Le plan de formation est accompagné d'une **charte de la formation** pour notre association.

Cette Charte s'inscrit dans le cadre d'une **réflexion globale et concertée** sur notre **politique interne de formation et de développement des compétences**.

Elle a pour but d'objectiver, de rassembler et de **fixer certains grands principes et règles pour l'organisation des formations du personnel**, en vue d'assurer – in fine - des **services de qualité au bénéfice de notre public**.

Une politique de formation permet, selon nous, **de donner du sens**, cadrer et **orienter les actions de formation** entreprises dans l'organisation.

Notre politique de formation, pensée collectivement, nous permet d'avoir une **vision commune** de la direction que prend l'organisation en matière de **développement des compétences et de formation**.

Nous pensons aussi que **déployer les compétences** des travailleurs contribue à leur **bien-être au travail**.



Les référentes 'formation'

Les référentes 'formation' sont des **collègues mandatées** par le Comité de direction et le Conseil d'administration, avec la responsabilité de créer, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi du plan de formation pour toute l'ASBL.

La « Charte de formation » décrit de manière détaillée les responsabilités respectives des différentes parties prenantes (référentes-formation, Directions et membres du personnel) afin d'assurer la mise en place du Plan de formation de l'ASBL.

Nos référentes 'formation'

•**Aurélie De Dijcker** : 087 44 65 05 (lundi-mercredi-jeudi) ou 087 89 08 39 (mardi)

aurelie.dbao@gmail.com

>pour les travailleurs des 3R

•**Christine Bodeson** : 087 44 65 05 (du lundi au vendredi)

christinebodeson@dbao.be

>pour les travailleurs de Thimister et Nos Racines

La fonction est assurée par les deux référentes de manière coordonnée.

Elles traiteront ensemble toutes les questions concernant le Plan de formation.

En pratique

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces différents documents :

- **Carte d'identité de l'ASBL - Pratiques en termes de formation ;**
- **Charte de la formation ;**
- **Formulaire de demande de formation.**

La mise en œuvre du plan de formation sera réussie si chaque travailleur coopère à cette élaboration.

Nous comptons donc vivement sur votre collaboration.

Nous sommes à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Aurélie De Dijcker
Coordination et communication

Christine Bodeson
Coordination administrative et financière

